

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 29 juillet 2006, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer au Groupe d'observateurs du Liban de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui s'acquitte de sa mission aux côtés de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ainsi qu'à mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur les activités de la FINUL (S/2006/560).

Le tragique événement survenu à la base de patrouille Khiam du Groupe le 25 juillet 2006, au cours duquel quatre observateurs militaires ont été tués, et l'incident du 23 juillet au cours duquel un observateur militaire de la base de patrouille Ras a été gravement blessé ont amené à se demander si le personnel de maintien de la paix des Nations Unies est suffisamment protégé dans les postes qu'il occupe actuellement. Le Conseil de sécurité ayant par ailleurs fait part, dans une déclaration de son Président (S/PRST/2006/34), de la vive préoccupation que lui inspirent la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, le Secrétariat estime que, vu les circonstances, continuer à doter les deux bases de patrouille restantes d'observateurs militaires sans armes présente plus de risques que d'avantages. Les bases de patrouille Ras et Khiam n'ont pas été occupées par du personnel des Nations Unies depuis les 23 et 25 juillet, respectivement.

En concertation avec le Secrétariat, le commandant de la FINUL, le général de division Alain Pellegrini, a réaffecté hier les observateurs militaires déployés aux bases de patrouille Hin et Mar à d'autres postes de la FINUL.

J'ai écrit au Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et lui ai dit que j'aurais préféré que le Gouvernement israélien et l'ONU enquêtent conjointement sur les événements qui ont abouti à la mort des observateurs militaires de la base de patrouille Khiam. Je comprends que le Gouvernement israélien mènera sa propre enquête et j'ai demandé instamment que celle-ci soit exhaustive et que les conclusions en soient rendues publiques. J'ai demandé en particulier des informations sur les mesures que les Forces de défense israéliennes ont prises après avoir reçu plusieurs communications de l'ONUST et de la FINUL les informant des tirs rapprochés qui ont été effectués plusieurs heures avant que le poste ait été touché directement. J'ai été troublé d'apprendre que la base de patrouille et ses environs ont fait l'objet de tirs renouvelés des Forces de défense israéliennes au cours des journées qui ont suivi l'incident du 25 juillet, ce qui aura sans aucun doute des incidences sur l'enquête que l'Organisation des Nations Unies doit entreprendre dans peu de temps sur le site de la base.



Vu la poursuite des hostilités dans le sud du Liban et les répercussions qu'elle a sur la FINUL, le général Pellegrini s'est vu donner toute latitude pour décider s'il doit réaffecter d'autres membres du personnel placé sous son commandement et faire les préparatifs nécessaires dans le cas où, à son avis, il deviendrait nécessaire de mieux assurer la sécurité du personnel des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies est déterminée à s'acquitter de tous les mandats que lui a confiés le Conseil de sécurité. Elle n'a pas décidé à la légère de réaffecter les membres du personnel de maintien de la paix en poste dans le sud du Liban, elle y a au contraire été contrainte, vu qu'il n'est plus possible de faire échec par d'autres moyens aux menaces qui pèsent sur les observateurs militaires non armés.

Si je suis gravement préoccupé par la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, je m'inquiète toujours vivement du sort des civils innocents, tant israéliens que libanais, qui sont pris dans les combats et de l'amplification de la catastrophe humanitaire dans le sud du Liban. Je souligne vigoureusement que, en vertu du droit international humanitaire, les soldats de la paix des Nations Unies qui ne participent pas à un conflit armé ont droit à la même protection que celle accordée aux civils.

Je réitère donc mon appel à une cessation immédiate des hostilités et à l'instauration d'un dialogue politique avec toutes les parties qui permette d'instaurer une paix et une sécurité durables.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter d'urgence la question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

---